



SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la modification n°1 de droit commun du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Délibération tirant le bilan de la concertation, Comité syndical du 24 novembre 2025

INTRODUCTION

P. 3

La concertation pour la modification du SCoT : le cadre juridique	P.3
Les ambitions de la concertation dans le cadre de la modification du SCoT	P.3
Les modalités de concertation retenues par le Syndicat Mixte	P.4
Le calendrier de la modification du SCoT	P.5

LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET DANS SA PHASE INITIALE

P. 5

LA CONCERTATION GRAND PUBLIC P.6

Le site internet	P.6
Les articles dans la presse	P.8
Les lieux de consultation du dossier de modification n°1 du SCoT	P.10
Les différentes possibilités pour le public de faire des observations	P.10
La publicité réglementaire	P.11

INTRODUCTION

La concertation pour la modification du SCoT : le cadre juridique

Les procédures d'élaboration, d'évaluation et d'évolution des schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont précisées dans le Chapitre III du titre IV du Livre 1 du Code de l'Urbanisme, correspondant aux articles L.143-1 à L.143-50. Les articles L.143-32 à L.143-36 concernent plus particulièrement la procédure de modification d'un schéma de cohérence territoriale.

Le même code, conformément aux articles L.103-2 à L.103-6, demande aux établissements porteurs d'un SCoT de prévoir des dispositions relatives à la concertation pendant toute la durée de l'élaboration ou de l'évolution du schéma.

Ainsi, en application de l'article L.103-2, « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (...) 1° - b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale* ».

Le champ d'application de l'évaluation environnementale dans le cadre d'une procédure de modification d'un schéma de cohérence territoriale est précisé à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme. En application du point 3° de cet article, le Syndicat Mixte a saisi la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la modification du SCoT, dans le cadre de l'examen au cas par cas défini aux articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

Bien que la modification du SCoT ne soit pas soumise à évaluation environnementale après décision de la MRAe, le Syndicat Mixte a décidé par délibération du comité syndical du 25 juin 2025 de procéder à une concertation du public associant, pendant toute la durée du projet, les habitants, les associations et les acteurs locaux concernés.

Les ambitions de la concertation dans le cadre de la modification du SCoT

L'élaboration comme l'évolution d'un schéma de cohérence territoriale, par nature et en vertu des textes réglementaires qui le régissent, nécessite une démarche co-construite et concertée. Elle doit associer le plus largement possible les acteurs territoriaux à la construction du projet.

Au nombre de ces acteurs figurent les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambres Consulaires, ...), les communes, intercommunalités et établissements publics, les acteurs socio-économiques et la population, dont l'implication et l'adhésion au projet sont nécessaire pour garantir son acceptation.

Pour garantir une élaboration partagée de la modification n°1 du SCoT, plusieurs outils de concertation ont été prévus tout au long de la procédure, pour permettre à ces acteurs et à la population de s'exprimer sur la modification du schéma.

Ils sont proportionnés à la nature et à la portée de la modification n°1 du SCoT. Cette dernière ne concerne qu'une seule commune des 34 situées dans le périmètre du SCoT, à savoir Braud-et-Saint-Louis. Elle porte sur l'application de la loi Littoral sur la commune, et plus précisément sur le secteur de la Borderie. Les modalités de concertation ont donc été adaptées en conséquence, dans le respect des textes en vigueur.

La concertation autour de la modification n°1 du SCoT visent plusieurs objectifs :

- La communication large sur les objectifs et le contenu de la modification n°1 du SCoT, en direction de l'ensemble des acteurs du territoire et tout particulièrement de la population ;
- La possibilité pour ces acteurs et la population de contribuer au projet de modification du schéma, en faisant des observations et des propositions sur celui-ci.

Les modalités de concertation retenues par le Syndicat Mixte

Dans sa délibération du 25 juin 2025 portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, le Syndicat Mixte a décidé pour la modification n°1 du SCoT de procéder à une concertation du public associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations et les acteurs locaux concernés. Le Syndicat Mixte a retenu les modalités de concertation suivantes :

1/ Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet de modification, complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, consultable :

- Sur le site internet du SCoT : <https://www.scot-hautegironde.fr>
- En format papier :
 - dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT, Espace France Services, 32 rue des maçons à Blaye,
 - au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis,
 - à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis

2/ Diffusion d'un ou plusieurs articles dans la presse locale et sur le site Internet du SCoT

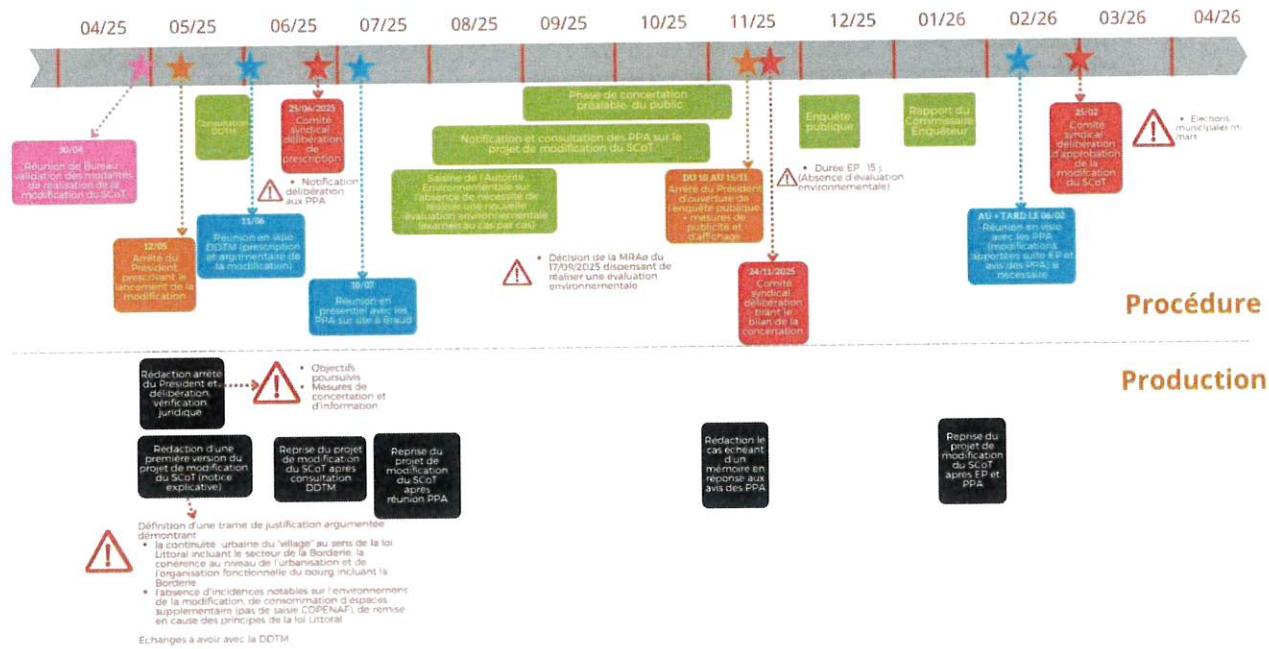
3/ Recueil des observations du public sous différents formats :

- Mise à disposition d'un registre papier sur les sites suivants accessibles au public aux heures normales d'ouverture :
 - dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT, Espace France Services, 32 rue des maçons à Blaye,
 - au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis,
 - à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis
- Recueil de courriers postaux qui peuvent être envoyés à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des maçons, BP 134, 33 394 BLAYE cedex
- Recueil de courriels à l'adresse électronique suivante : contact@scot-hautegironde.fr

A l'issue de la concertation préalable du public, le Syndicat Mixte devra en tirer le bilan qui fera l'objet d'une délibération en Comité syndical.

Le calendrier de la modification du SCoT

Le calendrier de la modification n°1 du SCoT (version actualisée au 13/10/2025)



LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET DANS SA PHASE INITIALE

Le Syndicat Mixte a souhaité que la co-construction de la version initiale du document présentant le projet de modification n° 1 du SCoT soit un travail partagé très en amont avec les services de la DDTM de la Gironde, en associant la commune de Braud-et-Saint-Louis et la Communauté de communes de l'Estuaire. Ces dernières ont participé à toutes les étapes du projet, dès son lancement.

Cette co-construction partagée dans la phase initiale du projet s'est faite dans le cadre :

- d'échanges entre les services du Syndicat Mixte et de la DDTM,
- d'une consultation début juin 2025 par le Syndicat Mixte des services de la DDTM sur la base d'une proposition rédactionnelle,
- et d'une réunion d'échanges et de travail sur la trame argumentaire et le contenu de la version initiale du projet de modification n°1 du SCoT qui s'est tenue le 11 juin 2025, par visio-conférence. Les services de la DDTM ont pu à cette occasion faire des observations sur la version initiale du document qui ont été prises en compte par le Syndicat Mixte.

Cette version modifiée du projet de modification n°1 du SCoT a été proposée à l'enrichissement des Personnes Publiques Associées qui n'ont formulé aucune demande d'adaptation du document. C'est donc cette même version du document qui a été mise à la concertation du public.

LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

Le site internet

→ *Page d'accueil du site internet : <https://scot-hautegironde.fr>*

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose d'un site Internet.

Sur la page d'accueil, le fil d'« Actualités » permet de publier en continu l'information sur l'actualité du SCoT.

Plusieurs articles concernant la modification n° 1 du SCoT ont été publiés tout au long du projet :

- un premier article a été publié le 19 mai 2025 pour informer le public de l'engagement de la procédure de modification du SCoT. L'arrêté du Président du Syndicat mixte en date du 12 mai 2025 engageant la procédure de modification n°1 du SCoT était consultable dans cet article. Les mesures d'information du public (affichage de l'arrêté aux sièges du Syndicat Mixte, de la CCE et en mairie de Braud-et-Saint-Louis) étaient aussi précisées.

SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

The screenshot shows the homepage of the SCoT website. At the top, there is a navigation bar with links: ACCUEIL, QU'EST-CE QU'UN SCoT ?, NOTRE SYNDICAT, NOTRE DÉMARCHE, NOTRE PROJET DE SCoT, ACTUALITÉS ET INFOS, and ESPACE PARTENAIRES. Below the navigation bar, there is a large banner with the text "Se projeter collectivement dans l'avenir" and a green button labeled "DÉCOUVRIR". The main content area features a large image of agricultural fields with greenhouses, overlaid with the text "La première modification du SCoT est engagée!". Below this, there is a section titled "SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire > Non classé > La première modification du SCoT est engagée!" with a small thumbnail image. Further down, there is a section titled "Cet arrêté est affiché à compter du 23 mai 2025 pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège du Syndicat Mixte, Espace France Services, 32 rue des Mâpons à Blaye (33350), ainsi qu'à Braud-et-Saint-Louis (33320) au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, et à la mairie de la commune de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération." and a link "Continuer la lecture". At the bottom of the page, there are links for "Article précédent" and "Article suivant".

The screenshot shows the "Le mot du Président" section of the website. It features a large image of a building with a green roof and a map of the area. The title "Le mot du Président" is displayed prominently. Below the title, there is a section titled "Notre vie de demain se prépare dès aujourd'hui !" with a map of the area. To the right, there is a sidebar titled "INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACT DU SYNDICAT MIXTE" containing information about the syndicate's address, phone number, and email. At the bottom, there is a section titled "ACTUALITÉS" with links to news articles.

- Une fois le projet suffisamment avancé, un dossier présentant le projet de modification n°1 du SCOT a été mis en ligne le 24 juillet 2025 pour informer le public. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancée du projet, avec notamment les différentes décisions prises par le Syndicat Mixte et les avis transmis au fil de l'eau par les Personnes Publiques Associées et les organismes consultés sur le projet.

Le calendrier de réalisation de la modification a également été actualisé en continu.



SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire > Non classé > Consultez le dossier de modification n°1 du SCOT

Sébastien Rouaud | 24 juillet 2025 | Non classé

Le Syndicat Mixte informera le public pendant toute la durée d'élaboration du projet de modification du schéma de cohérence territoriale. Il met pour cela à disposition des habitants, des associations et des acteurs locaux concernés un dossier qui présente le projet. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

Le dossier de présentation du projet de modification du SCoT est consultable ici :

- [Arrêté du Président engageant la modification n°1 du SCoT](#)
- [Délibération du Comité syndical précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public pour la modification n°1 du SCoT](#)
- [Notice explicative valant rapport de présentation de la modification n°1 du SCoT \(document de travail non définitif\)](#)
- [Calendrier de réalisation de la modification n°1 du SCoT \(document mis à jour le 13/10/2025\)](#)
- Avis formulés par les Personnes Publiques Associées et les organismes consultés sur le projet :
 - Avis de l'Etat (DDTM de la Gironde) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Saint-Palais (33) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Bayon (33) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Reignac (33) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Plassac(33) : [ici](#)
 - Avis du SCoT Cubzaguais Nord Gironde : [ici](#)
 - Avis de la commune de Braud-et-Saint-Louis (33) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Générac (33) : [ici](#)
 - Avis de la commune de Teuillac (33) : [ici](#)
 - Avis du SMIDDEST : [ici](#)
- Avis conforme rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 17 septembre 2025 concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification n°1 du SCoT : [ici](#)
- [Délibération du Comité syndical portant sur la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°1 du SCoT](#)

Toutes les décisions du Syndicat Mixte associées à la procédure de modification du SCoT (arrêtés du Président, délibérations, ...) étaient également téléchargeables sur le site Internet dans la rubrique « Actualités et Infos/Décisions du Syndicat Mixte ».

Les articles dans la presse

Deux articles ont été publiés dans Sud-Ouest et Haute Gironde sur les actualités du SCoT, dont la modification n°1 du SCoT, pour inviter la population à réagir sur le projet :

NUCLÉAIRE

EPR2: la Haute-Gironde veut « anticiper » en matière d'urbanisme

A quelque mois du renouvellement des maires, intercommunalités et autres syndicats mixtes, les élus du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire ont pris plusieurs décisions en matière d'urbanisme, notamment s'agissant du développement et de la poursuite d'activité de la centrale nucléaire du Blayais. La première des décisions concerne un changement de statut pour le secteur de la Borderie, Braud-et-Saint-Louis. En effet, le SCoT actuel, auquel doivent se conformer les plans locaux d'urbanisme (communaux et intercommunaux) des communes du Blayais et de la CDC Estuaire, est en cours de modification. Cette dernière a pour but de classer le secteur de la Borderie, où se trouve notamment une zone d'activité économique, dans le bourg de Braud-et-Saint-Louis. « C'est une appellation qui découle de la loi littoral. Dans le SCoT actuel, la Borderie ne fait pas partie du vil-

lage de Braud, ce qui ne permet pas de développer l'activité économique en dehors de l'existant », explique Lydia Héraud, présidente de la CCE et vice-présidente du syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire. Classer La Borderie comme dans le « village » de Braud au sens de la loi littoral permet ainsi à de nouveaux acteurs économiques de s'y implanter. Un choix intimement lié à la poursuite du fonctionnement de la centrale nucléaire du Blayais, voire à son développement en cas de sélection du site pour l'implantation d'EPR2. Une concertation du public est en cours sur la modification du SCoT jusqu'au 15 novembre. Le dossier est consultable en ligne sur son site internet, mais également en format papier au siège du SCoT, ainsi qu'à la CCE et à la mairie de Braud.

Le SCoT, bilan et avenir
Autre point qui occupe particulièrement les élus du syndicat mixte



avenir de la centrale nucléaire du Blayais fait l'objet de réflexions au sein du CoT de la Haute-Gironde Estuaire.

Photo EDF
2026. Le SCoT préfère « anticiper » l'annonce. Le CNPE du Blayais a déjà une place à part dans le document d'urbanisme, permettant l'évolution du site. « Si on est retenus, et je dis bien si, ça va changer pas mal de choses sur le reste du territoire : il va falloir accueillir les entreprises qui aménagent les EPR2, les loger, donc créer du logement, des zones d'activités économiques... »

Si les élus du SCoT veulent anticiper en matière d'urbanisme et sont favorables à l'implantation des EPR2, ils ne s'enflamme pas pour autant. « Les travaux ne devraient pas démarrer avant 2035 » tempère Lydia Héraud.

De son côté, le SCoT devra, dans tous les cas, être modifié au cours de la mandature 2026-2032, pour se conformer à la législation en vigueur (sur la loi climat et le zéro artificialisation nette notamment) et aux éventuelles nouvelles réglementations.

Yoan Denéchau

La première des décisions concerne un changement de statut pour le secteur de la Borderie, à Braud-et-Saint-Louis. En effet, le SCoT actuel, auquel doivent se conformer les plans locaux d'urbanisme (communaux et intercommunaux) des communes du Blayais et de la CDC Estuaire, est en cours de modification. Cette dernière a pour but de classer le secteur de la Borderie, où se trouve notamment une zone d'activité économique, dans le bourg de Braud-et-Saint-Louis. « C'est une appellation qui découle de la loi littoral. Dans le SCoT actuel, la Borderie ne fait pas partie du vil-

lage de Braud, ce qui ne permet pas de développer l'activité économique en dehors de l'existant », explique Lydia Héraud, présidente de la CCE et vice-présidente du syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire. Classer La Borderie comme dans le « village » de Braud au sens de la loi littoral permet ainsi à de nouveaux acteurs économiques de s'y implanter. Un choix intimement lié à la poursuite du fonctionnement de la centrale nucléaire du Blayais, voire à son développement en cas de sélection du site pour l'implantation d'EPR2. Une concertation du public est en cours sur la modification du SCoT jusqu'au 15 novembre. Le dossier est consultable en ligne sur son site internet, mais également en format papier au siège du SCoT, ainsi qu'à la CCE et à la mairie de Braud.

Extrait, Journal Haute Gironde, 24/10/2025

NUCLÉAIRE

Le territoire veut se mettre en ordre de marche en vue de l'arrivée des EPR2

Les élus ont apporté deux modifications au Schéma de cohérence territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, en matière d'urbanisme

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

« Entre 2014 et 2028, nous avons élaboré le Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui est entré en vigueur le 24 août 2020. Un Scot où nous n'avons pas fermé la porte au nucléaire et à l'arrivée des EPR2 alors qu'à ce moment-là, ce n'était pas du tout dans l'air du temps. Nous avons voulu garder une voie en rapport au développement de l'énergie électronucléaire et je crois que c'était bien vu », introduit Denis Baldès, le président du syndicat mixte.

Permettre le développement

Alors que la décision concernant l'obtention, ou pas, des EPR2 sur la centrale du Blayais devrait être

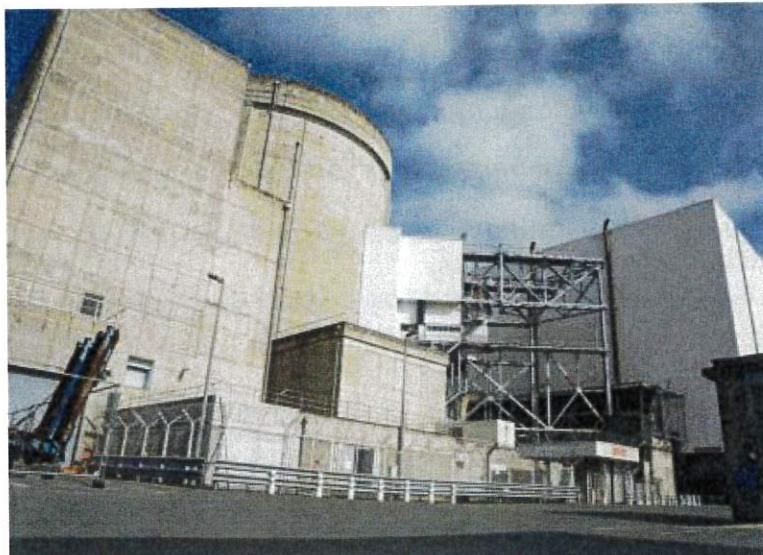
l'an prochain, les élus concernés par le Scot – document auquel doivent se référer les différents plans d'urbanisme, locaux ou intercommunaux – ont décidé d'apporter deux modifications à ce Scot, une manière d'anticiper les effets de cette éventuelle arrivée.

La première décision concerne le secteur de La Borderie à Braud-et-Saint-Louis. Dans le Scot actuel, La Borderie est chassée, en lien avec la Littoral, secteur déjà urbanisé (SOU), et ce statut, « interdit tout développement de l'activité éco-

« Si cela arrive, il faudra des structures pour accueillir les entreprises qui vont intervenir, des logements »

nomique en dehors de ce qui existe déjà », souligne Lydia Héraud, première vice-présidente du Scot.

Or, dans ce secteur se trouve une zone d'activité économique qui fonctionne plutôt bien, « où des entreprises travaillent justement avec le nucléaire ». D'où cette vo-



Le Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est en perspective par rapport à l'avenir de la centrale.
ARCHIVES FRANÇOISE CHACIN / SGD

SOUTIEN AUX EPR2

Dans un communiqué, le comité de suivi EPR2, présidé par Lydia Héraud, informe avoir désormais reçu plus de 2 000 soutiens au projet d'implantation sur le site de la centrale du Blayais. Ils se décomposent de la manière suivante : 1612 élus locaux et nationaux, 91 représentants du secteur de l'industrie, 274 représentants de la société civile, 141 motions de soutien au projet votées par des collectivités.

lonté d'intégrer La Borderie à « village » de Braud-et-Saint-Louis, tel que défini par la même loi Littoral : « Cela permettra à ces entreprises de pouvoir se développer et, peut-être, à d'autres de venir s'implanter », indique Lydia Héraud.

A noter qu'une concertation du public sur cette modification est en cours jusqu'au 15 novembre ; l'information est consultable sur le site du Scot (www.scot.hautegironde.fr) ou en format papier au siège du Scot (32, rue des Maçons à Blaye), à celui de la Communauté de communes de l'Estuaire ou à la mairie de Braud-et-Saint-Louis. « Pour le moment, nous n'avons eu que peu de retours », note Sébastien Rouad, directeur du Scot.

L'avenir

La seconde modification tient au fait que les élus veulent anticiper les conséquences d'une possible installation des EPR2 sur la centrale du Blayais. « Si cela arrive, il faudra des structures pour accueillir les entreprises qui vont intervenir, des logements pour les employés, des commerces... » estime Denis Baldès.

Bref, le territoire veut être prêt



C'est ce secteur de La Borderie, direction de Saint-Ciers, qui va être rattaché à Braud-et-Saint-Louis. D.F.

même si, précise Lydia Héraud, en cas d'obtention des EPR2, les travaux ne devraient pas débuter avant 2035 ».

ans l'état actuel des choses, le Scot ne permet une urbanisation pour des projets économiques dans la continuité de la centrale, ce qui laisse donc la porte ouverte à l'évolution du site. La décision de modifier ne sera prise qu'après l'annonce éventuelle de la sélection du territoire pour accueillir les nouveaux réacteurs, c'est-à-dire vers la fin du mandat compris entre 2026 et 2032. Mais y penser aujourd'hui, c'est se projeter sur un avenir que l'on espère radieux.

Votre aide auditive à

0 €

Chez Krys, un rien vous permet d'avoir beaucoup.

Krys
AUDITION

Krys
OPTIQUE & AUDITION

Krys Blaye-Cars
31 La Gruppe
Tél. 05 57 42 13 94

Krys St André de Cubzac
285b Rue nationale
Tél. 05 57 43 06 72

Extrait, Journal Sud-Ouest, 25/10/2025

Les lieux de consultation du dossier de modification n°1 du SCoT

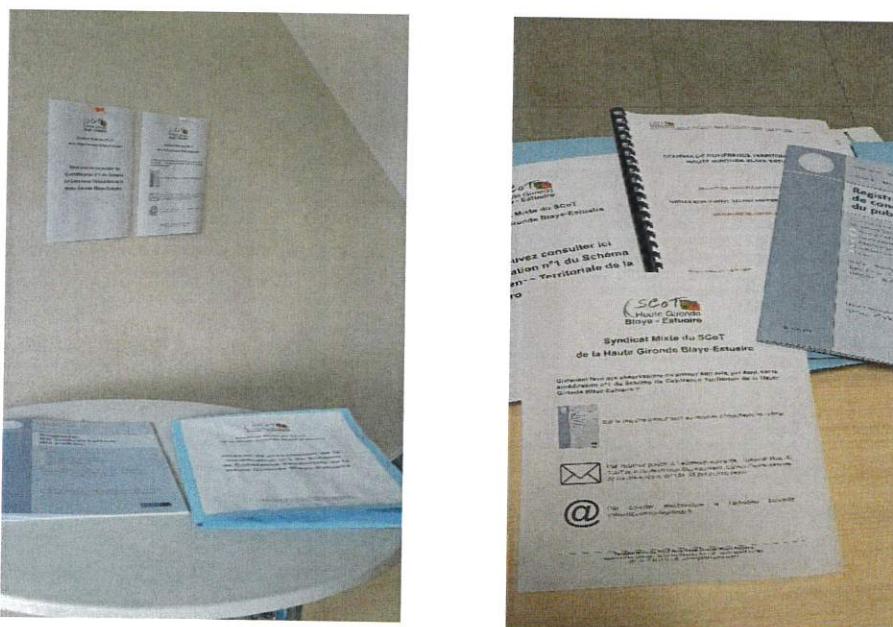
Le même dossier que celui consultable sur le site Internet du SCoT a été mis à disposition du public en format papier en septembre. Un avis d'information est paru dans la presse pour informer la population (cf. ci-après dans les mesures de publicité).

Considérant que la modification du SCoT ne portait que sur la commune de Braud-et-Saint-Louis et que son objet ne concernait que l'application de la loi Littoral sur cette commune, dans le respect des textes en vigueur, il a été décidé de limiter les lieux de consultation du dossier aux trois sites suivants, accessibles au public aux heures normales d'ouverture :

- dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT, Espace France Services, 32 rue des maçons à Blaye,
- au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis,
- à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis

Les différentes possibilités pour le public de faire des observations

Sur les sites où le dossier est consultable, un registre papier a été mis en place pour recueillir les observations du public.



Le dossier consultable au siège du Syndicat Mixte du SCoT, à l'Espace France Services à Blaye

Une seule personne est venue au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire consulter le dossier relatif à la modification n°1 du SCoT, sans donner son nom ni faire d'observation sur le projet. Sur les autres lieux, aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Il était également possible d'adresser ses observations par courrier postal à l'adresse suivante (Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des maçons, BP 134, 33 394 BLAYE cedex) ou par courriel à l'adresse électronique suivante mise en place par le Syndicat Mixte : contact@scot-hautegironde.fr. Aucune personne n'a adressé d'observation sur le projet de modification par voie postale ou par courriel.

La publicité réglementaire

Les mesures de publicité et d'information prévues à la procédure de modification d'un SCoT ont été un premier niveau d'information de la population.

Le Syndicat Mixte a utilisé la presse locale (Sud-Ouest et Haute Gironde), éditions papier et sites Internet, pour réaliser les mesures de publicité et d'information de la population concernant la modification du Schéma de Cohérence Territoriale, dès le lancement de la démarche.

- Sur l'engagement de la procédure de modification n°1 du SCoT :

HAUTE GIRONDE
N°1938
DU 23 AU 29 MAI 2025

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES LÉGALES SUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par decisions en date du 20.05.2025, l'assosie unique de la société LE LAVOIR 33, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 139 rue Raymond Lavigne -33110 LE BOUSCAT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numero 529 892 036 a pris acte de la démission de Monsieur Yannick LARIVEN de son mandat de président à effet au 20.05.2025 et a nommé à compter du même jour:
Président : Monsieur Romeo LOURENCO demeurant 15 Impasse des Tilleuls - 33240 CUBZAC-LES-PÔNTS
Directrice générale : Madame Elodie PIQUET demeurant 15 Impasse des Tilleuls - 33240 CUBZAC-LES-PÔNTS

Par decisions unanimes en date du 28.03.2025, les associés de la société CO-LOMBO SAS au capital de 1 000 euros dont

Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuairé

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

Par arrêté n°2025.002 en date du 12 mai 2025, le Président du Syndicat Mixte a prescrit la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuairé. Cette modification ne concerne que la commune de Braud-et-Saint-Louis.
Cet arrêté sera affiché pendant un mois, aux heures habituelles d'ouverture, au siège du Syndicat Mixte, Espace France Services, 32 rue des Mâpons à Blaye (33390), ainsi qu'à Braud-et-Saint-Louis (33820) au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, et à la mairie de la commune de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération. Il sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte Communication peut en être demandée au Syndicat Mixte.

Edition Papier (ci-contre) et Internet (ci-dessous), Journal Haute Gironde, 23/05/2025

HAUTE GIRONDE

constitution de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des meubles au bénéfice des associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société à usage professionnel et non-professionnel ; la conclusion de tout emprunt hypothécaire ou non, nécessaire à la réalisation de cet objectif et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif ; éventuellement et exceptionnellement, l'émission du ou des immobiliers de la Société au moyen de vente, échange ou apport en propriété, aux conditions de respecter strictement le caractère civil de la Société ; toutes opérations coulées ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Durée de la société : 99 années(s)

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des cotisations sociales : 1000 euros.

Ces deux parts et apurement : les parts sociales sont également réparties entre associés.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers non associés, sauf s'il s'agit d'un ascendant, descendant ou conjoint d'un associé, qui prendra également préalable de la collectivité des associés statutairement les conditions de mariage extradiociale.

Gérant : Monsieur Christophe DAVID, demeurant 20 place saint françois, 33990 Hourtin

Gérant : Madame Stéphanie DAVID, demeurant 20 place saint françois, 33990 Hourtin

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

<p>HGL002543 Parue le 23 mai 2025 www.hautegironde.fr (33)</p> <p>Vte encadrée (Marchés - Annonces admin.)</p> <p>AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC</p> <p>Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuairé</p> <p>AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC</p> <p>Par arrêté n°2025.002 en date du 12 mai 2025, le Président du Syndicat Mixte a prescrit la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuairé. Cette modification ne concerne que la commune de Braud-et-Saint-Louis.</p> <p>Cet arrêté sera affiché pendant un mois, aux heures habituelles d'ouverture, au siège du Syndicat Mixte, Espace France Services, 32 rue des Mâpons à Blaye (33390), ainsi qu'à Braud-et-Saint-Louis (33820) au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, et à la mairie de la commune de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération. Il sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte. Communication peut en être demandée au Syndicat Mixte.</p> <p>CLOSURE DE LIQUIDATION L'assemblée générale du 21/04/2025 a approuvé les comptes de liquidation déchargé le liquidateur M. SALOUY, 40, demeurant 12 rue des taules 33240 SAINT GERVAIS de son mandat, lui a remis copie de sa gestion et a constaté la</p>	<p>05.57.42.23.00 legales@hautegironde.fr</p> <p>Monseigneur David CHAILLOU Liquidateur</p> <p>CERS SUR GIRONDE, devant liquidateur.</p> <p>Le siège de la liquidation est fixé au siège social actuel.</p> <p>L'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.</p> <p>Cessations d'activité</p> <p>PARIS, le 29 avril 2025 www.hautegironde.fr (33)</p> <p>CHARACTÈRE</p> <p>Si au capital de 100 € Siège social : 12 RUE DES SAULES 240 SAINT GERVAIS 5 de BORDEAUX N°502 685 684</p>
---	--

ANNONCES LÉGALES
RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

france marchés .com

Syndicat Mixte du SCOT Haute Gironde
32 RUE DES MACONS BP 134
33390
BLAYE CEDEX
GIRONDE

SYNDICAT MIXTE DU SCOT HAUTE GIRONDE
de la Haute Gironde
Blaye-Estuaire

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

Par arrêté n°2025.002 en date du 12 mai 2025, le Président du Syndicat Mixte a prescrit la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Cette modification ne concerne que la commune de Braud-et-Saint-Louis.

Cet arrêté sera affiché pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège du Syndicat Mixte, Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye (33390), ainsi qu'à Braud-et-Saint-Louis (33820) au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, et à la mairie de la commune de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération. Il sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte. Communication peut en être demandée au Syndicat Mixte.

Edition Papier (à droite) et Internet (à gauche), Journal Sud-Ouest, 23/05/2025

Autres avis



Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

Par arrêté n°2025.002 en date du 12 mai 2025, le Président du Syndicat Mixte a prescrit la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Cette modification ne concerne que la commune de Braud-et-Saint-Louis.

Cet arrêté sera affiché pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège du Syndicat Mixte, Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye (33390), ainsi qu'à Braud-et-Saint-Louis (33820) au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, et à la mairie de la commune de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération. Il sera également consultable sur le site internet du Syndicat Mixte. Communication peut en être demandée au Syndicat Mixte.

- Sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la modification n°1 du SCOT :

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELS

JOURNAL HABILITÉ À RECEVOIR LES ANNONCES SUR TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE



Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Avis d'information du public

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public pour la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

La délibération est affichée pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, aux sièges du Syndicat Mixte (Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye (33390)) et des Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire, ainsi qu'à dans les mairies des communes membres concernées. La délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte.

Un dossier présentant le projet de modification du schéma, complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, est mis à la disposition du public et consultable :

- Sur le site internet du SCOT : <https://www.scot-hautegironde.fr>

- En format papier, dans les lieux suivants, aux heures normales d'ouverture

- dans les locaux du Syndicat Mixte du SCOT, Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye,

- au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis,

- à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis.

Ce dossier est accompagné dans ces lieux d'un registre papier pour recueillir les observations du public. Il est également possible d'adresser des observations par courrier postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des Macrons, BP 134, 33 394 BLAYE cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@scot-hautegironde.fr

Communication de ces documents peut en être demandée au Syndicat Mixte.

HGL002407

Publié le 4 septembre 2025

www.hautegironde.fr [33]

Voir à la ligne (Marchés - Annonces admin.)

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC MA SCOT HGBE V/P



Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Avis d'information du public

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public pour la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

La délibération est affichée pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, aux sièges du Syndicat Mixte (Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye (33390)) et des Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire, ainsi qu'à dans les mairies des communes membres concernées. La délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte.

Un dossier présentant le projet de modification du schéma, complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, est mis à la disposition du public et consultable :

www.hautegironde.fr

En format papier, dans les lieux suivants, aux heures normales d'ouverture

Dans les locaux du Syndicat Mixte du SCOT, Espace France Services, 32 rue des Macrons à Blaye

au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis

à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la

Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis

Ce dossier est accompagné dans ces lieux d'un registre

papier pour recueillir les observations du public. Il est

également possible d'adresser des observations par courrier

postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOT de la

Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue

des Macrons, BP 134, 33 394 BLAYE cedex, ou par voie

électronique à l'adresse suivante : contact@scot-hautegironde.fr

Communication de ces documents peut en être demandée au Syndicat Mixte.

Edition Papier et Internet, Journal Haute Gironde, 05/09/2025



Syndicat Mixte du SCoT
de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public pour la modification n° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

La délibération est affichée pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, aux sièges du Syndicat Mixte (Espace France Services, 32 rue des Maçons à Blaye (33390)) et des Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire, ainsi que dans les mairies des communes membres concernées. La délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte sur le site internet du Syndicat Mixte.

Un dossier présentant le projet de modification du schéma, complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, est mis à la disposition du public et consultable :

- Sur le site internet du SCoT : <https://www.scot-hautegironde.fr>
 - En format papier, dans les lieux suivants, aux heures normales d'ouverture :
 - dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT, Espace France Services, 32 rue des maçons à Blaye,
 - au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis,
 - à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis.
- Ce dossier est accompagné dans ces lieux d'un registre papier pour recueillir les observations du public. Il est également possible d'adresser des observations par courrier postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des Maçons, BP 134, 33394 Blaye Cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@scot-hautegironde.fr.

Communication de ces documents peut en être demandée au Syndicat Mixte.

Edition Papier et Internet, Journal Sud-Ouest, 05/09/2025

La phase de concertation du public sera suivie de la phase d'enquête publique au cours de laquelle les acteurs territoriaux et la population auront à nouveau la possibilité de s'exprimer sur le projet de modification n°1 du SCoT.

The screenshot shows a search result for 'Scot'. The main content area displays the following information:

SYND MIXTE DU SCoT HAUTE GIRONDE
32 RUE DES MACONS BP 134
33391 BLAIE CEDEX GIRONDE

Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation du public pour la modification n° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

La délibération est affichée pendant un mois, aux jours et heures habituels d'ouverture, aux sièges du Syndicat Mixte (Espace France Services, 32 rue des Maçons à Blaye (33390)) et des Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire, ainsi que dans les mairies des communes membres concernées. La délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte sur le site internet du Syndicat Mixte.

Un dossier présentant le projet de modification du schéma, complété au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, est mis à la disposition du public et consultable :

- Sur le site internet du SCoT : <https://www.scot-hautegironde.fr>
- En format papier, dans les lieux suivants, aux heures normales d'ouverture :
- dans les locaux du Syndicat Mixte du SCoT, Espace France Services, 32 rue des maçons à Blaye ; au siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis ; à la mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis.

Ce dossier est accompagné dans ces lieux d'un registre papier pour recueillir les observations du public. Il est également possible d'adresser des observations par courrier postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des Maçons, BP 134, 33394 Blaye Cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@scot-hautegironde.fr.

Communication de ces documents peut en être demandée au Syndicat Mixte.

